

Interdire la citoyenneté aux étrangers n'ayant pas fait leurs preuves est parfaitement républicain

écrit par Maxime | 2 mai 2017

Il y a chez Macron, dans son attitude, quelque chose de violent et inquiétant.

Je me suis demandé quels sont les arguments soutenus par ceux qui disent que le FN est antirépublicain.

J'ai trouvé l'article suivant :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-marine-le-pen/20120426.RUE9543/pourquoi-le-front-national-n-est-pas-un-parti-republicain.html>

La seule mesure antirépublicaine du programme, de mon point de vue, est l'abrogation du « mariage pour tous ». Parce que je le vois avec le regard de l'historien du droit. Mais je comprends que beaucoup de gens le voient avec un autre regard.

Le reste est parfaitement républicain.

Quand vous lisez l'article, vous voyez déjà que l'auteur confond citoyens français et population française.

Il est pourtant évident que la citoyenneté ne découle pas de l'habitation en France. Mais j'ai déjà constaté que beaucoup d'intellectuels ne connaissent rien à des principes fondamentaux de l'organisation politique. J'ai entendu une conférence où on expliquait que Victor Hugo ayant acheté une maison à Guernesey était devenu citoyen de ce lieu et ne pouvait en être expulsé. Cela n'a pourtant pas de rapport.

Je suis en colère quand je lis :

« Marine Le Pen bafoue l'idée d'égalité, par la promotion de la « préférence nationale » – qu'elle a rebaptisée « priorité citoyenne » pour que cela sonne plus «

républicain ». Certes, la Déclaration des droits de l'homme parle de l'égalité entre « citoyens ». Mais à l'époque de sa rédaction, les étrangers vivant sur le sol français pouvaient très facilement accéder à la citoyenneté ».

C'est ridicule d'écrire cela. La distinction du citoyen et de l'étranger est fondamentale, elle l'a toujours été.

ARTICLE 3 du Préambule de la Constitution

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 13. de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie **entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.**

Ce que certains lui reprochent, finalement, aussi, c'est la fermeté des mesures qu'elle propose. Mais sans autorité, il n'est aucune structure politique qui puisse perdurer. L'idéal politique est un équilibre savant entre droits et devoirs, libertés et restrictions, tolérance et sévérité. Parce que l'humanité ne peut exister qu'en considération d'un contre-modèle, l'inhumain.